Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le 06/11/2023
ID : 044-200067635-20231106-11_2023_02-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 3 novembre 2023

11.2023-02	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** **OBJET : Autorisation de déposer une déclaration préalable concernant la division de la parcelle ZT 329 du Parc d'activités du Bordage à Boussay**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

Considérant le projet de division en 5 lots distincts de la parcelle ZT 329 du parc d'activités du Bordage à Boussay,

Considérant l'obligation de déposer une déclaration préalable pour obtenir l'autorisation de diviser ce lot,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de déposer une déclaration préalable concernant la division en 5 lots distincts de la parcelle ZT 329 du parc d'activités du Bordage à Boussay représentant une surface totale de 5 290 m².

ARTICLE 2 : de signer lui-même, ou son représentant, tous actes afférents à la présente décision.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 04/11/2023
Jean-Guy CORNU
Président